PREMIER MINISTRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale

Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

Rapport de certification ANSSI-CC-2025/09

TrustWay Proteccio (V194/X194)

Paris, le 31 Mars 2025

Le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

Vincent STRUBEL

[ORIGINAL SIGNE]

51 boulevard de La Tour-Maubourg - 75700 PARIS 07 SP - Tél 01.71.75.82.82

AVERTISSEMENT

Ce rapport est destiné à fournir aux commanditaires un document leur permettant d'attester du niveau de sécurité offert par le produit dans les conditions d'utilisation ou d'exploitation définies dans ce rapport pour la version qui a été évaluée. Il est destiné également à fournir à l'acquéreur potentiel du produit les conditions dans lesquelles il pourra exploiter ou utiliser le produit de manière à se trouver dans les conditions d'utilisation pour lesquelles le produit a été évalué et certifié ; c'est pourquoi ce rapport de certification doit être lu conjointement aux guides d'utilisation et d'administration évalués ainsi qu'à la cible de sécurité du produit qui décrit les menaces, les hypothèses sur l'environnement et les conditions d'emploi présupposées afin que l'utilisateur puisse juger de l'adéquation du produit à son besoin en termes d'objectifs de sécurité.

La certification ne constitue pas en soi une recommandation du produit par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et ne garantit pas que le produit certifié soit totalement exempt de vulnérabilités exploitables.

Toute correspondance relative à ce rapport doit être adressée au :

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
Centre de certification
51, boulevard de la Tour Maubourg
75700 Paris cedex 07 SP

certification@ssi.gouv.fr

PREFACE

La certification de la sécurité offerte par les produits et les systèmes des technologies de l'information est régie par le décret 2002-535 du 18 avril 2002 modifié. Ce décret indique que :

- l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information élabore les rapports de certification. Ces rapports précisent les caractéristiques des objectifs de sécurité proposés. Ils peuvent comporter tout avertissement que ses rédacteurs estiment utile de mentionner pour des raisons de sécurité. Ils sont, au choix des commanditaires, communiqués ou non à des tiers ou rendus publics (article 7) ;
- Les certificats délivrés par le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information attestent que l'exemplaire des produits soumis à évaluation répond aux caractéristiques de sécurité spécifiées. Ils attestent également que les évaluations ont été conduites conformément aux règles et normes en vigueur, avec la compétence et l'impartialité requises (article 8).

Les procédures de certification sont disponibles sur le site Internet www.cyber.gouv.fr.

TABLE DES MATIERES

1 Résumé 5
2 Le produit 7
2.1 Présentation du produit 7
2.2 Description du produit 7
2.2.1 Introduction 7
2.2.2 Services de sécurité 7
2.2.3 Architecture 7
2.2.4 Identification du produit 8
2.2.5 Cycle de vie 8
2.2.6 Configuration évaluée 8
3 L'évaluation 9
3.1 Référentiels d'évaluation 9
3.2 Travaux d'évaluation 9
3.3 Analyse des mécanismes cryptographiques selon les référentiels techniques de l'ANSSI 10
3.4 Analyse du générateur d'aléa 10
4 La certification 11
4.1 Conclusion 11
4.2 Restrictions d'usage 11
4.3 Reconnaissance du certificat 12
4.3.1 Reconnaissance européenne (SOG-IS) 12
4.3.2 Reconnaissance internationale critères communs (CCRA) 12
ANNEXE A. Références documentaires du produit évalué 13
ANNEXE B. Références liées à la certification 14

1 Résumé

Référence du rapport de certification **ANSSI-CC-2025/09**
Nom du produit **TrustWay Proteccio**
Référence/version du produit **V194/X194**
Type de produit **Dispositifs matériels avec boîtiers de sécurité**
Conformité à un profil de protection **[PP-419221-5] *Protection Profiles for TSP Cryptographic modules – Part 5: Cryptographic Module for Trust Services NF EN 419221-5:2018***
Critère d'évaluation et version **Critères Communs version 3.1 révision 5**
Niveau d'évaluation **EAL4 augmenté** ADV_IMP.2, ALC_CMC.5, ALC_DVS.2, ALC_FLR.3, AVA_VAN.5
Référence des rapports d'évaluation Rapport technique d'évaluation SERMA SAFETY & SECURITY : *Evaluation Technical Report PCA4_2023 Project,* référence PCA4-2023_ETR_v1.0,version 1.0, 12 décembre 2024. Rapport technique d'évaluation AMOSSYS : *Evaluation Technical Report of the Project* PCA4_2023 ATOS, référence : CC-ETR-PCA4_2023-S-1.02, version 1.0.2, 06 décembre 2024.
Fonctionnalité de sécurité du produit voir 2.2.2 Services de sécurité
Exigences de configuration du produit voir 4.2 Restrictions d'usage
Hypothèses liées à l'environnement d'exploitation voir 4.2 Restrictions d'usage
Développeur **BULL SAS** 39 Avenue Jean Jaurès

BP 68
78340 Les Clayes Sous-Bois
France

Commanditaire

BULL SAS
39 Avenue Jean Jaurès
BP 68
78340 Les Clayes Sous-Bois
France

Centres d'évaluation

SERMA SAFETY & SECURITY
14 rue Galilée, CS 10071,
33608 Pessac Cedex, France

AMOSSYS
11 rue Maurice Fabre,
35000 Rennes, France

Accords de reconnaissance applicables

CCRA

Ce certificat est reconnu au niveau EAL2 augmenté de ALC_FLR.3.

SOG-IS

2 Le produit

2.1 Présentation du produit

Le produit évalué est « TrustWay Proteccio, V194/X194 » développé par BULL SAS.

Ce produit est un HSM qui est destiné à être utilisé pour la génération de clés et de signatures numériques pour des certificats, mais aussi comme une ressource cryptographique d'usage général pour la gestion de clés et diverses opérations cryptographiques (chiffrement, signature, condensé de message, *wrap* de clés de chiffrement …).

Ce produit se présente sous la forme d'une carte électronique principale, intégrée dans un boitier 19'' 2U avec une interface Ethernet Gigabit et qui offre une protection physique contre les tentatives de manipulations.

2.2 Description du produit

2.2.1 *Introduction*

La cible de sécurité [ST] définit le produit évalué, ses fonctionnalités de sécurité évaluées et son environnement d'exploitation.

Cette cible de sécurité est conforme au profil de protection [PP-419221-5].

2.2.2 *Services de sécurité*

Les principaux services de sécurité fournis par le produit sont décrits au chapitre 5.2 « *Security Objectives for the TOE* » de la cible de sécurité [ST].

2.2.3 *Architecture*

Le produit est constitué de deux cartes électroniques qui sont décrites au chapitre 3.2 « *Architecture »* de la cible de sécurité [ST]. La carte principale comprend les fonctions de sécurité reposant sur le HSM. La seconde carte correspond au module de communication.

2.2.4 *Identification du produit*

Les éléments constitutifs du produit sont identifiés dans le chapitre 2.1 *« ST identification »*. Le produit correspond à quatre configurations EL/HR/XR, EL, HR et XR.

2.2.5 *Cycle de vie*

Le cycle de vie du produit est décrit au chapitre 3.3 *« Life cycle* » de la cible de sécurité [ST]. Les sites sont également indiqués dans ce chapitre.

Pour l'évaluation, l'évaluateur a considéré comme administrateur du produit l'officier de sécurité maître, l'auditeur maître, l'officier de sécurité HSM virtuel et l'auditeur HSM virtuel et comme utilisateur du produit l'utilisateur crypto. Ces rôles sont décrits au chapitre 3.5.5« *Roles* » de la cible de sécurité [ST].

2.2.6 *Configuration évaluée*

Le certificat porte sur les configurations identifiées au chapitre 2.2.4.

3 L'évaluation

3.1 Référentiels d'évaluation

L'évaluation a été menée conformément aux Critères Communs [CC], et à la méthodologie d'évaluation définie dans le manuel [CEM].

Pour les composants d'assurance qui ne sont pas couverts par le manuel [CEM], des méthodes propres au centre d'évaluation et validées par l'ANSSI ont été utilisées.

3.2 Travaux d'évaluation

Le CESTI AMOSSYS a réalisé l'évaluation sur la carte du module de communication.

Le CESTI SERMA SAFETY & SECURITY a réalisé l'évaluation de l'ensemble du boitier dont la carte comprenant les fonctions de sécurité.

Les rapports techniques d'évaluation [RTE], remis à l'ANSSI le jour de leur finalisation par les CESTIs, détaillent les travaux menés par les centres d'évaluation et attestent que toutes les tâches d'évaluation sont à « **réussite** ».

3.3 Analyse des mécanismes cryptographiques selon les référentiels techniques de l'ANSSI

Les mécanismes cryptographiques mis en œuvre par les fonctions de sécurité du produit (voir [ST]) ont fait l'objet d'une analyse conformément à la procédure [CRY-P-01] et les résultats ont été consignés dans le rapport [RTE].

Cette analyse a identifié des non-conformités par rapport au référentiel [ANSSI Crypto]. Elles ont été prises en compte dans l'analyse de vulnérabilité indépendante réalisée par l'évaluateur et n'ont pas permis de mettre en évidence de vulnérabilité exploitable pour le niveau d'attaquant visé.

3.4 Analyse du générateur d'aléa

Le produit comporte un générateur d'aléa qui a fait l'objet d'une analyse conformément à la procédure [CRY-P-01].

Cette analyse n'a pas identifié de non-conformité par rapport au référentiel [ANSSI Crypto].

Cette analyse n'a pas permis de mettre en évidence de biais statistiques bloquants. Ceci ne permet pas d'affirmer que les données générées soient réellement aléatoires mais assure que le générateur ne souffre pas de défauts majeurs de conception. Comme énoncé dans le document [ANSSI Crypto], il est rappelé que, pour un usage cryptographique, la sortie d'un générateur matériel de nombres aléatoires doit impérativement subir un retraitement algorithmique de nature cryptographique, même si l'analyse du générateur physique d'aléa n'a pas révélé de faiblesse.

L'analyse de vulnérabilité indépendante réalisée par l'évaluateur n'a pas permis de mettre en évidence de vulnérabilité exploitable pour le niveau d'attaquant visé.

4 La certification

4.1 Conclusion

L'évaluation a été conduite conformément aux règles et normes en vigueur, avec la compétence et l'impartialité requises pour un centre d'évaluation agréé. L'ensemble des travaux d'évaluation réalisés permet la délivrance d'un certificat conformément au décret 2002-535.

Ce certificat atteste que le produit soumis à l'évaluation répond aux caractéristiques de sécurité spécifiées dans sa cible de sécurité [ST] pour le niveau d'évaluation visé (voir chapitre 1 Résumé).

Le certificat associé à ce rapport, référencé ANSSI-CC-2025/09, a une date de délivrance identique à la date de signature de ce rapport et a une durée de validité de cinq ans à partir de cette date.

4.2 Restrictions d'usage

Ce certificat porte sur le produit spécifié au chapitre 2.2 du présent rapport de certification.

L'utilisateur du produit certifié devra s'assurer du respect des objectifs de sécurité sur l'environnement d'exploitation, tels que spécifiés dans la cible de sécurité [ST], et suivre les recommandations se trouvant dans les guides fournis [GUIDES].

4.3 Reconnaissance du certificat

4.3.1 *Reconnaissance européenne (SOG-IS)*

Ce certificat est émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS].

L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 2010 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord[1], des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique, pour certains équipements matériels avec boîtiers sécurisés, jusqu'au niveau ITSEC E6 Elevé et CC EAL7 lorsque les dépendances CC sont satisfaites. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :

4.3.2 *Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)*

Ce certificat est émis dans les conditions de l'accord du CCRA [CCRA].

L'accord « *Common Criteria Recognition Arrangement* » permet la reconnaissance, par les pays signataires[2] , des certificats Critères Communs.

La reconnaissance s'applique jusqu'aux composants d'assurance du niveau CC EAL2 ainsi qu'à la famille ALC_FLR. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :

[1] La liste des pays signataires de l'accord SOG-IS est disponible sur le site web de l'accord : www.sogis.eu.

[2] La liste des pays signataires de l'accord CCRA est disponible sur le site web de l'accord : www.commoncriteriaportal.org.

ANNEXE A. Références documentaires du produit évalué

[ST]	Cible de sécurité de référence pour l'évaluation : - TrustWay Proteccio – *Security Target*, référence PCA4_0141, version 1.08, 26/11/2024. Pour les besoins de publication, la cible de sécurité suivante a été fournie et validée dans le cadre de cette évaluation : - TrustWay Proteccio – *Security Target*, référence PCA4_0142, version 1.09, 26/11/2024.
[RTE]	Rapport technique d'évaluation SERMA SAFETY & SECURITY : - *Evaluation Technical Report PCA4_2023 Project*, référence PCA4-2023_ETR_v1.0, version 1.0, 12/12/2024. Rapport technique d'évaluation AMOSSYS : - *Evaluation Technical Report of the Project PCA4_2023* ATOS, référence : CC-ETR-PCA4_2023-S-1.02, version 1.0.2, 06/12/2024.
[CONF]	Liste de configuration du produit : - Liste des livrables documentaires pour la certification CC du TrustWay Proteccio, référence : PCA4_0000, version 2.11, 2/12/2024.
[GUIDES]	- Proteccio : *Installation_and_user_guide,* référence 86 A2 76 FH, version 71, novembre 2024 ; - Trustway Proteccio Manuel d'installation et d'utilisation, référence 86 F2 76 FH, version 71, novembre 2024 ; - Proteccio : *Developper's Guide*_ATOS, référence : 86 A2 75 FH, version 70, octobre 2024 ; - *Enabling PP5 complicance mode*, référence : 86 XY 05 GA, version 03, aout 2024 ; - *Migration of* Trustway Proteccio *software to v193/X193 and higher*, référence : 86 A2 02 GA, version 3, 3 juillet 2024.
[PP-419221-5]	*Protection Profiles for TSP Cryptographic modules – Part 5: Cryptographic Module for Trust Services NF EN 419221-5:2018*

ANNEXE B. Références liées à la certification

Décret 2002-535 du 18 avril 2002 modifié relatif à l'évaluation et à la certification de la sécurité offerte par les produits et les systèmes des technologies de l'information.	
[CER-P-01]	Certification critères communs de la sécurité offerte par les produits, les systèmes des technologies de l'information, ou les profils de protection, référence ANSSI-CC-CER-P-01, version 5.0.
[CRY-P-01]	Modalités pour la réalisation des analyses cryptographiques et des évaluations des générateurs de nombres aléatoires, référence ANSSI-CC-CRY-P01, version 4.1.
[CC]	*Common Criteria for Information Technology Security Evaluation:* - *Part 1 : Introduction and general model*, avril 2017, version 3.1, révision 5, référence CCMB-2017-04-001 ; - *Part 2 : Security functional components*, avril 2017, version 3.1, révision 5, référence CCMB-2017-04-002 ; - *Part 3 : Security assurance components*, avril 2017, version 3.1, révision 5, référence CCMB-2017-04-003.
[CEM]	*Common Methodology for Information Technology Security Evaluation : Evaluation Methodology*, avril 2017, version 3.1, révision 5, référence CCMB-2017-04-004.
[CCRA]	*Arrangement on the Recognition of Common Criteria Certificates in the field of Information Technology Security*, 2 juillet 2014.
[SOG-IS]	*Mutual Recognition Agreement of Information Technology Security Evaluation Certificates*, version 3.0, 8 janvier 2010, Management Committee.
[ANSSI Crypto]	Guide des mécanismes cryptographiques : Règles et recommandations concernant le choix et le dimensionnement des mécanismes cryptographiques, ANSSI-PG-083, version 2.04, janvier 2020.